

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1426 - page 87

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la préfecture de police.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE AUX MINORITES D'ORIENT.

Nouvel objet : l'aide humanitaire des minorités religieuses du Moyen-Orient, du Maghreb et du Pakistan, par exception d'autres pays où la liberté de conscience est proscrite, avec pour objectif de sauver ceux qui y sont menacés de mort ou de persécutions, atténuer leurs souffrances, préserver leur dignité humaine, en favorisant leurs demandes d'asile en France, soit depuis les consulats de France de leur pays, soit une fois qu'ils sont parvenus en France ; en France, en leur apportant les premiers secours d'urgence, soins médicaux et psychologiques, nourriture, logements indépendants, accueil et hébergement chez les adhérents de l'AEMO, voiturage et aide financière pour leurs transports, constitution de dossiers sociaux et juridiques pour l'obtention de leurs droits, faciliter leur insertion dans la société française et leur retour à une vie et à des moyens d'existence normaux ; dans leurs pays, en leur faisant parvenir des dons financiers, des colis, ou tout autre moyen de survie ; L'AEMO use de tous les moyens de communication et de persuasion pour favoriser une politique d'accueil de ces minorités d'Orient par les médias, les conférences auprès du grand public, le lobbying politique.

Siège social : 23, avenue George v, 75008 Paris.

Date de la déclaration : 13 mai 2016.